

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie et de 11 logements sur la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE sur le site de Bellecombe - Validation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre – constitution du jury de concours – fixation de la prime aux candidats admis à concourir et des indemnités aux personnes du jury représentant la qualification exigée.

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Didier BOURGEAIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

Soit 19 présents, 6 pouvoirs, soit 25 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

VU la décision du ministère de l'intérieur du 12 octobre 2021 sur l'agrément de principe de la réalisation de l'opération de la construction de la gendarmerie par le SIVU – pour la construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville (SVCG).

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant création d'un syndicat de commune pour la construction et la gestion d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville,

VU la délibération du 22 septembre 2021 du SVCG ayant donné un accord ferme et sans réserve pour réaliser la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'une caserne de gendarmerie selon le dispositif institué par le décret n°93-130 et la circulaire d'application du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993

VU la délibération du 30 mars 2022 précisant le plan de financement du projet de démolition de la friche de Bellecombe et du projet de construction d'une gendarmerie.

VU la délibération du 29 avril 2022 de la Commune acceptant la dissolution du SIVU et la reprise par la Commune du projet de construction.

CONSIDERANT l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 3 043 621 €HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel 3 806 795 €HT détaillées dans l'annexe à la présente délibération.

Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Considérant que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2172-1, R2172-2, R2162-15 à R2162-24 du Code de la Commande Publique afin de signer un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R2122-6 de ce même Code pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce projet.

Composition du Jury de concours

Le jury de concours sera composé, conformément aux articles R2162-22 à R2162-24 du Code de la Commande Publique, des personnes suivantes :

Le Maire ou son représentant : président du Jury

Les membres élus de la Commission d'appel d'offres par délibération du 26 octobre 2021, à savoir:

Membres titulaires :

- Alain MASSIRONI
- Jean-Michel CYVOCT
- Patrick GENOD
- Joël BERGEOT
- Sébastien BEVOZ

Membres suppléants :

- Bernard CORTINOVIS
- Didier BOURGEAIS
- Maria GUILLERMET
- Alexandre LALLEMENT
- Stéphane LYAUDET

Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée :

Membres qualifiés :

- 1 représentant du CAUE de l'Ain (*Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain*)
- 1 architecte représentant de l'association des Architectes de l'Ain
- 1 économiste de la construction de la fédération des économistes

Fixation de la prime aux candidats admis à concourir

Conformément à l'article R2172-4 du Code de la Commande Publique qui stipule : « lorsque l'acheteur [...] organise un concours, les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime. Le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer, affecté d'un abattement au plus égal à 20%. ».

Les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime de 14 609 € HT.

Pour le lauréat du concours, la prime sera déduite du montant du futur contrat de maîtrise d'œuvre.

Modalités de fixation des indemnités des membres du Jury dont une qualification professionnelle particulière est exigée :

Au titre de leur participation, il sera alloué aux membres constituant cette partie du Jury une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme de l'opération de construction **d'une caserne de gendarmerie et de 11 logements sur la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE** pour un coût d'opération prévisionnel de 3 806 795 € HT,
- **ARRETE** l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 3 043 621 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la gendarmerie,
- **DECIDE** de fixer la composition du jury comme détaillé ci-avant,
- **DECIDE** d'allouer aux membres du jury représentant la qualification professionnelle exigée, une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages,
- **AUTORISE** M. le Maire à négocier le projet de marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,
- **FIXE** le montant de la prime des candidats à concourir à 14 609 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,
- **AUTORISE** que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits du compte 2313 – constructions en cours – au budget 2022 du budget annexe « gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire
Philippe EMIN



081-3

Plateau Hauteville
Construction d'une caserne de gendarmerie et de 11 logements

Bilan prévisionnel de l'opération
--

Dépenses

Coûts construction	Montant en € HT
Coût travaux Logements familles	1 758 200 €
Coût travaux Gendarmerie	828 850 €
Coût travaux Aménagements extérieurs	456 571 €
Total en € HT coût construction	3 043 621 €

Dépenses annexes à ajouter		
Honoraires de maîtrise d'œuvre (12%)		365 234,50 €
Assistance à maître d'ouvrage		31 950,00 €
Bureau de contrôle		18 261,73 €
Coordonnateur Sécurité Santé (CSPS)		12 174,48 €
Ordonnancement Pilotage de Chantier (OPC)		30 436,21 €
Frais de concours		40 000,00 €
Etude géotechnique		8 000,00 €
Essais de perméabilité à l'air		3 000,00 €
Frais de publicité		4 000,00 €
Assurance Dommage Ouvrage		30 436,21 €
Branchements divers		7 500,00 €
Révision des prix (5%)		152 181,04 €
Frais divers et imprévus		60 000,00 €

Coût total dépenses annexes	763 174,17 €
------------------------------------	---------------------

Coût total toutes dépenses confondues en € HT	3 806 795,00 €
TVA 20%	761 359,00 €
Coût total toutes dépenses confondues en € TTC	4 568 154,00 €